

## **Base de données ARIA - État au 22/10/2015**








La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :







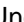
**BARPI - 5 Place Jules Ferry, 69006 Lyon / Mel : [barpi@developpement-durable.gouv.fr](mailto:barpi@developpement-durable.gouv.fr)**

## **Accidents liés aux fortes chaleurs de l'été 2015 en France**








## Odeur de propylène détectée sur un wagon-citerne

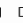
       **ARIA 46529 - TMDRAIL (ASP) - 23/04/2015 - 13 - MIRAMAS**


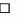





       *Naf 49.20 : Transports ferroviaires de fret*

       Une odeur nauséabonde est détectée à 22h05 sur un wagon-citerne de propylène stationné en gare de triage. Les services ferroviaires déclenchent le PUI Matière dangereuse. Les pompiers constatent un suintement sur une vanne du wagon. Les fortes chaleurs seraient à l'origine de cette fuite. Les pompiers resserrent la vanne. Le trafic est interrompu sur l'ensemble des voies pendant 2 h. Le PUI est levé à 23h59.

## Fuite sur une cuve de GPL dans une station service.

       **ARIA 46635 - IC (ASP) - 05/06/2015 - 02 - FRESNES-EN-TARDENOIS**

       *Naf 47.30 : Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé*

       Vers 14h, dans une station-service d'autoroute, une fuite en phase liquide est détectée au niveau de la bride de fond d'une cuve de GPL. Les secours évacuent les 2 stations de chaque côté de l'autoroute ainsi qu'un restaurant pendant presque 2 heures. Un technicien spécialisé stoppe la fuite en resserrant des boulons. Selon la presse, la chaleur serait à l'origine de la fuite.

## Feu dans un centre de transfert de déchets

**ARIA 46715 - IC - 06/06/2015 - 26 - DONZERE**

*Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux*

Vers 11h50, un feu se déclare dans un bâtiment de 4 000 m<sup>2</sup>, adossé à une installation de stockage, destiné à stocker les déchets susceptibles de s'envoler en période de grands vents (notamment les plastiques). Le feu concerne 500 t de déchets ménagers. Des fumées importantes se dégagent.








70 pompiers interviennent avec 27 véhicules. Ils s'alimentent en eau à partir de la réserve incendie du site et d'un plan d'eau. Ils protègent la forêt avoisinante menacée du fait du vent en rafales. Les usagers de l'autoroute voisine sont prévenus de l'incendie par les panneaux d'information.








L'exploitant déblaie les déchets par épandage. L'incendie est maîtrisé vers 18 h.








La toiture du bâtiment s'est effondrée, ce qui complique la finalisation de l'extinction : risque de chute de tôles et poutres, risque de réactivation de l'incendie et de projection de particules incandescentes lors de l'enlèvement des tôles. L'intervention se termine le 10/06 avec l'extinction des foyers résiduels.

Selon la presse, la forte chaleur serait à l'origine du sinistre.

## Feu dans un centre de tri des déchets

       **ARIA 46716 - IC - 06/06/2015 - 26 - ROMANS-SUR-ISERE**

       *Naf 38.32 : Récupération de déchets triés*

       Vers 16 h, dans un bâtiment de 2 000 m<sup>2</sup> d'un centre de tri, un feu se déclare sur un stock de 350 m<sup>3</sup> de déchets des activités économiques à trier (papiers, cartons, bois, matières plastiques...) et de refus de tri. Une importante fumée se dégage. Un voisin appelle les pompiers.

Ceux-ci protègent les batteries équipant une pelle électrique située à proximité immédiate du feu. Ils rencontrent des difficultés à progresser dans le site du fait de son encombrement. Ils sont par ailleurs contraints d'aller chercher de l'eau à plus de 400 m du fait des débits insuffisants des poteaux incendie proches.

Les pompiers maîtrisent l'incendie vers 20 h. Le lendemain, les déchets sont étalés à l'aide d'engins de chantier et arrosés. Le site est surveillé et des foyers résiduels sont éteints jusqu'au 09/06. Les déchets détruits par l'incendie sont envoyés vers une installation de stockage.

Les eaux d'extinction ont été confinées. L'un des pompiers a été victime d'un coup de chaleur au cours de l'intervention. Le personnel d'un refuge voisin, incommodé par les fumées, a dû être évacué.

Dans l'attente d'une expertise sur la tenue des structures, l'activité ne reprend pas dans le bâtiment. Selon l'exploitant, les fortes chaleurs seraient à l'origine de l'incendie : le feu aurait pris par "effet loupe" sur le verre contenu dans les bennes de déchets à trier.

## **Feu dans un centre de traitement des déchets non dangereux**

**ARIA 46720 - IC - 08/06/2015 - 67 - STRASBOURG**

*Naf 38.32 : Récupération de déchets triés*

Un feu se déclare sur un stock extérieur de déchets des activités économiques dans un centre de traitement. A son arrivée sur site, vers 4h45, le 1<sup>er</sup> employé donne l'alerte. Les employés déplacent les tas de déchets situés à proximité du foyer pour éviter la propagation. Ils étalent les déchets en feu avec un grappin et ferment la vanne d'obturation des réseaux. Les pompiers éteignent l'incendie vers 6 h. 40 t de déchets ont brûlé. Les eaux incendie ont été confinées dans les réseaux.

La détection incendie n'a pas fonctionné. L'exploitant recherche les raisons de ce non-fonctionnement. La fermentation des déchets, liée aux chaleurs intenses, pourrait être à l'origine du sinistre. La quantité stockée sur site était par ailleurs particulièrement importante le jour du sinistre. L'inspection demande à l'exploitant de prendre des mesures pour éviter de telles accumulations de déchets sur le site. Elle demande également de revoir l'organisation des stockages, la séparation des déchets en îlots distincts n'étant pas non plus correctement respectée.

## **Polymérisation et éclatement d'un fût de déchets lors de son transport**

**ARIA 46755 - TMDROUTE - 17/06/2015 - 95 - MARLY-LA-VILLE**

*Naf 49.41 : Transports routiers de fret*

Arrêté pour la nuit sur un parking, un chauffeur routier constate à 1 h qu'un fût de 220 l de déchets de résidus de fabrication pâteux a éclaté. La projection du couvercle a déchiré le haut de la remorque bâchée. Les secours et les forces de l'ordre autorisent le routier à poursuivre sa route vers sa destination, un centre de traitement de déchets.

L'exploitant identifie 3 causes à l'événement :

- le fût était en sur-remplissage ;
- les produits mélangés dans le fût ont réagi ensemble par polymérisation ;
- la forte chaleur ambiante a accéléré la réaction.

Il met en place les actions correctives suivantes :

- rappel au personnel des consignes de remplissage des fûts (laisser 10% du volume libre) et contrôle en fin de remplissage ;
- renforcement de la traçabilité des fûts pour éviter la mise en contact de produits incompatibles ;
- contrôle de la température des fûts avant leur départ à l'aide d'une sonde thermique ;
- transport isotherme des déchets.

## **Déformation de fûts de silicone dans une usine de tissage de textile de sécurité.**

**ARIA 46756 - IC - 23/06/2015 - 38 - CESSIEU**

*Naf 13.20 : Tissage*

La déformation de 3 fûts métalliques de 200 l de silicone est constatée vers 13h50 dans une usine de tissage de textiles de sécurité (airbags, parachutes). Les secours établissent un périmètre de sécurité de 50 m et évacuent 20 employés. Ils refroidissent les capacités.

Trois employés de la société productrice de ces fûts se rendent sur place. Ils dégazent les fûts et remplacent les bouchons dégazeurs. Une faible quantité d'hydrogène est libérée au cours de l'opération. La production a été stoppée de 14 à 17 h. Les fûts sont stockés à l'extérieur avant évacuation.

Selon la presse, la dilatation des fûts serait due aux fortes chaleurs.

## **Feu dans une installation de stockage des déchets**

**ARIA 47023 - IC - 24/06/2015 - 64 - PRECILHON**

*Naf 38.32 : Récupération de déchets triés*

Un feu se déclare dans une alvéole en exploitation d'une installation de stockage des déchets, sur une surface de 200 m<sup>2</sup>. Les pompiers éteignent l'incendie. Ni le complexe d'étanchéité de l'alvéole ni le réseau de biogaz, situé à 3 mètres de profondeur, ne sont impactés.

Les déchets concernés par l'incendie avaient été apportés et compactés les 2 jours précédents. Les causes de l'incendie envisagées sont :



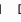
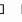

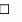

- une auto-combustion créée par une entrée d'air spontanée
- une réaction entre déchets présents.

D'autre part, l'accident s'est produit lors d'une période de fortes chaleurs.

### **Fuite gazeuse sur des wagons-citernes d'acide nitrique**

     **ARIA 46777 - TMDRAIL - 30/06/2015 - 64 - BAYONNE**

       *Naf 20.15 : Fabrication de produits azotés et d'engrais*

       Des fumerolles sont détectées à 6h30 sur 2 wagons-citernes d'acide nitrique concentré stationnés en gare de triage. Le Plan d'Urgence Interne Matière

Dangereuse est déclenché. Un périmètre de sécurité de 50 m est établi et le trafic ferroviaire est interrompu. Les mesures de toxicité à proximité des wagons sont négatives.

Un technicien de la société expéditrice, où les wagons avaient été remplis quelques jours auparavant, se rend sur place. Il constate que les fuites se situent sur les vannes de dégazage en partie supérieure des wagons. Leur intégrité n'est pas remise en cause. Face à l'absence de danger immédiat le trafic ferroviaire et routier reprend à 10h30. Les wagons sont réexpédiés vers leur site de remplissage à la mi-journée.

Selon l'exploitant, un défaut d'étanchéité des vannes des 2 wagons, aggravé par les fortes chaleurs et une exposition prolongée au soleil auraient entraîné une montée en pression du ciel gazeux dans les citernes suffisante pour induire une fuite.

### **Incendie de résidus de broyage dans une casse automobile**

**ARIA 46809 - IC - 30/06/2015 - 21 - SAINT-APOLLINAIRE**

*Naf 38.32 : Récupération de déchets triés*

A 20h45, dans une casse automobile, un feu se déclare dans un stockage de 20 t de résidus de broyage de mousses, tissus et plastiques (RBA légers). L'alerte est donnée par des tiers. Les pompiers éteignent le feu. Les 30 m<sup>3</sup> d'eaux d'extinction sont retenues dans le séparateur d'hydrocarbures. La majorité du stock a été consommée en générant une épaisse fumée visible de loin. Le jour du sinistre, les fortes températures ont contribué au démarrage de l'incendie, les résidus de broyats légers ayant une propension à s'auto-échauffer. Les résidus de broyats sont évacués régulièrement au cours de la journée vers une installation de stockage. La quantité présente au moment de l'incendie correspondait à la production entre le départ du dernier camion et l'arrêt du broyeur. Les 20 t de résidus étaient stockées dans une alvéole située à proximité de la limite de propriété. Le site ne dispose pas de détection incendie (rondes ou détection automatique) en dehors des heures d'activité. A 20h15, la ronde du directeur du site n'avait rien révélé d'anormal.

L'inspection des installations classées demande à l'exploitant de mettre en place des mesures techniques et organisationnelles pour maîtriser le risque d'auto-échauffement des résidus de broyage. Dans l'attente de ces dispositions, l'exploitant ne doit plus stocker les résidus de broyage en dehors des heures de fonctionnement du site.

### **Feu dans une installation de stockage de déchets**

**ARIA 47026 - IC - 30/06/2015 - 64 - SAINT-PEE-SUR-NIVELLE**

*Naf 38.11 : Collecte des déchets non dangereux*

Dans une installation de stockage de déchets non dangereux, un feu se déclare dans une alvéole en exploitation sur une surface de 50 à 70 m<sup>2</sup>. Les déchets stockés dans cette zone sont des refus de tri mécano-biologique (TMB). Les employés arrosent et recouvrent la zone de terre. L'alvéole n'est pas endommagée. L'exploitation normale reprend le lendemain matin.

Une très forte chaleur (50 °C en surface de l'alvéole), accompagnée d'un vent fort, seraient à l'origine du sinistre. Le soleil a pu se concentrer sur les débris de verre et de plastique et enflammer les déchets de TMB très secs.

## Incendie d'un stockage de DIB dans un centre de regroupement

**ARIA 47009 - IC - 02/07/2015 - 79 - POMPAIRE**

*Naf 38.32 : Récupération de déchets triés*

A 6h15, lors de son arrivée sur le site de regroupement des déchets, un salarié constate un départ de feu dans un stock de 120 t de DIB. Il alerte les pompiers qui circonscrivent l'incendie à 8h30. Ils laissent ensuite brûler le reste des déchets pour minimiser les eaux d'extinction. L'incendie est déclaré éteint le lendemain vers 15 h.


Aucune conséquence sur le personnel, le bâtiment ou le voisinage n'est à déplorer. La petite quantité d'eau d'extinction utilisée est collectée dans le bassin de rétention prévu à cet effet. Les déchets incendiés sont envoyés vers une installation de stockage.


La veille de l'incendie, le stock de DIB avait été brassé. L'exploitant émet plusieurs hypothèses pour expliquer le départ de feu :

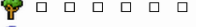
- Présence d'un aérosol dans le tas. Sous l'effet de la chaleur, celui-ci aurait explosé provoquant l'incendie
- Présence de morceaux de verre qui auraient pu provoquer un effet loupe
- Malveillance d'une personne extérieure au site.

Une personne est toujours présente sur la zone d'exploitation pendant l'ouverture du site. A la suite à l'incendie, une personne supplémentaire est engagée pour coordonner le tri des déchets entrant sur le site et être encore plus vigilant aux éventuels déchets entrants non conformes. Une réserve incendie supplémentaire de 300 m<sup>3</sup> est installée.

## Fuite d'ammoniac dans une usine chimique sur perte d'alimentation électrique

 **ARIA 46789 - IC - 02/07/2015 - 76 - SANDOUILLE**

 *Naf 20.17 : Fabrication de caoutchouc synthétique*

 Une usine chimique de résines et latex perd vers 2h30 son alimentation électrique depuis le réseau public. Cette coupure a pour origine un délestage du réseau

depuis 0h00 étendu à toute la zone urbaine du Havre (15 000 foyers). Ce délestage est lié aux dysfonctionnements de 2 équipements de distribution électrique en raison des fortes chaleurs (saison estivale). Les réacteurs et détecteurs de l'unité de polymérisation sont secourus par un des 2 groupes électrogène de secours redondants, l'autre étant en panne. Les réseaux d'air et de refroidissement à l'eau et à l'ammoniac (NH<sub>3</sub>, gaz toxique) des réacteurs ne sont plus alimentés : l'unité « utilités » qui fournit ces réseaux vient de perdre son groupe électrogène de secours. L'arrêt prolongé des compresseurs de NH<sub>3</sub> provoque une surpression interne de 15,2 bars. Un dégagement survient au niveau des soupapes de sécurité réglées à 15 bars dans le local compresseur.

L'automate de sécurité détecte le gaz et lance le système d'arrosage par déluge. L'exploitant lance son POI. Des rejets de NH<sub>3</sub> par le toit du bâtiment sont suspectés, l'accès au site est coupé par la gendarmerie. Des odeurs de NH<sub>3</sub> sont ressenties dans le bâtiment de l'unité qui est évacué. A 5h20, les 1000 salariés d'une usine automobile voisine se rendant au travail restent bloqués dans leurs véhicules pendant 2h suite à une information tardive de la part du site accidenté. Des pompiers internes poursuivent l'arrosage dans le local. Les mesures atmosphériques faites par des détecteurs fixes et portatifs ne montrent pas de fuite en dehors du local. Dès la perte d'électricité, les opérateurs en salle de contrôle ont mis les 10 réacteurs en sécurité par injection de « short stop », comme prévu en cas de perte de refroidissement. Ils ont commencé par les réactions les plus à risque. L'alimentation électrique revient progressivement à partir de 4h35 jusqu'à redevenir normal vers 6h45. Le POI est levé à 7h30. Les réacteurs sont vidangés, nettoyés et leurs disques de rupture vérifiés. Leur contenu est envoyé en destruction.

L'exploitant lance une enquête pour analyser les causes de la panne du groupe électrogène secourant l'unité « utilités ».

## Incendie dans un centre de transit de déchets

**ARIA 46797 - IC - 02/07/2015 - 45 - MALESHERBES**

*Naf 38.32 : Récupération de déchets triés*

### Evènements et intervention

Vers 7h45, le personnel d'un centre de transit de déchets observe des fumées s'échappant des alvéoles de stockage en vrac de déchets non dangereux propres et secs (DPS). Les employés essaient en vain d'étouffer le départ de feu mais des flammes apparaissent dans les tas de déchets.

Le vent puissant conduit à la propagation du feu aux 2 alvéoles voisines contenant des bobinots de papiers et des déchets ultimes.

3 employés, dont un pompier interne, commencent à attaquer les flammes avec les RIA du site et appellent les secours. Le feu est maîtrisé dans la journée mais un arrosage est maintenu pendant deux jours et deux nuits pour éviter toute reprise du feu.

### Conséquences

Les déchets pris dans l'incendie ont été totalement détruits : 64 t de DPS, 100 t de bobinots de papier et 120 t de déchets ultimes. Ils sont envoyés vers des installations de traitement. Les eaux d'extinction ont été retenues sur la plateforme de stockage extérieur. Une partie des eaux stagnantes se sont évaporées du fait de la chaleur. Une société spécialisée vient pomper 60 m<sup>3</sup> d'eaux d'extinction.

### Analyse des causes

La cause du départ de feu n'est pas connue. Au moment du sinistre, le site commençait sa journée de fonctionnement. Les déchets ayant pris feu venaient d'être déchargés. L'ampleur du sinistre est liée aux conditions météorologiques défavorables : fortes chaleurs et vent.

### Mesures prises

L'accident a permis de révéler que les murs coupe-feu de séparation entre les différentes alvéoles de stockage extérieures n'étaient pas suffisamment hauts. Ils n'ont pas permis d'éviter les effets dominos favorisés par le vent. L'exploitant décide de rehausser les murs coupe-feu entre alvéoles pour atteindre au minimum 4 mètres.


## Perturbations dans une raffinerie suite à des problèmes électriques causés par la chaleur


**ARIA 46796 - IC - 02/07/2015 - 76 - GONFREVILLE-L'ORCHER**


*Naf 19.20 : Raffinage du pétrole*


Suite à la surchauffe d'un transformateur, l'exploitant du réseau de transport d'électricité demande l'ilotage d'une unité de cogénération d'une raffinerie. Indépendamment, une pomperie perd son alimentation électrique. L'alimentation de secours remplit son rôle. Enfin, une alarme intempestive de détection de gaz se déclenche sur un appointement.

## Incendie à la compostière d'une déchetterie

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 46799 - IC - 03/07/2015 - 81 - ALBI**

 ■ ■ □ □ □ □ □ □ *Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux*

 □ □ □ □ □ □ □ □ Vers 14 h, un feu se déclare au niveau de la compostière d'une déchetterie

 □ □ □ □ □ □ □ □ abritant 5 000 m<sup>3</sup> de végétaux. L'incendie serait parti d'une friche herbeuse située en bordure du site. Poussé par un vent de sud soufflant en rafales, les flammes ont franchi le grillage et atteint le premier andain de déchets verts compostés. Elles se sont ensuite très vite propagées aux andains suivants, jusqu'à atteindre l'orée d'un bois.

Près de 80 pompiers interviennent avec 20 véhicules. Ils tentent de stopper la propagation du sinistre, rendu mouvant en raison du vent. Aucune menace sur les habitations n'est à déplorer.

A 19h30, l'incendie a détruit 11 ha de broussailles. Huit sapeurs-pompiers, victimes d'un coup de chaud, sont examinés sur place par les infirmiers et les médecins, sans pour autant être évacués. La déchetterie reste fermée au public pendant au moins deux jours.

Les départs de feu sont récurrents dans cette compostière mais sont généralement rapidement maîtrisés. Les fortes chaleurs et le vent violent ont, cette fois-ci, rendu possible une dérive accidentelle.

## Incendie dans une société de collecte de déchets métalliques

**ARIA 46808 - IC - 04/07/2015 - 16 - GOND-PONTOUVRE**

*Naf 38.31 : Démantèlement d'épaves*

Vers 4h30, dans une société de collecte de déchets métalliques, un feu se déclare au niveau de stockages extérieurs de résidus de broyage automobile composés de plastiques et de métaux non ferreux (RBA lourds). L'alerte est donnée par un tiers. A leur arrivée, les pompiers ne disposent pas





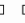

du bon code pour le portail et doivent le forcer. Des employés aident les secours en évacuent une partie des déchets non atteints par les flammes. Un obturateur est placé sur la sortie du séparateur d'hydrocarbures pour éviter tout écoulement des eaux d'extinction dans l'environnement. Le feu est éteint vers 7 h. Les pompiers restent sur les lieux jusqu'à 11h30.




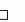
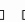

25 tonnes de RBA lourds ont brûlé. Les métaux non-ferreux présents dans les déchets incendiés seront traités par une installation de tri post-broyage.

Selon l'exploitant, le sinistre s'est déclaré en raison de la présence de métaux non-ferreux à température élevée au sein des résidus de broyage lourds. Ces résidus avaient été ajoutés au stock la veille. La période de fortes chaleurs a été un facteur aggravant.

La télé-surveillance présente sur site n'a pas été efficace car la société n'a pas prévenu l'exploitant.

## Incendie dans une usine de systèmes de propulsion balistique

      **ARIA 46815 - IC - 05/07/2015 - 33 - SAINT-MEDARD-EN-JALLES**

      *Naf 30.30 : Construction aéronautique et spatiale*

« Galette » : mélange de nitrocellulose imprégnée de nitroglycérine

Produit explosif, très toxique, très inflammable, avec risque d'explosion par choc/friction/feu/autre source d'ignition

Danger d'incendie avec émission de vapeurs nitreuses

Taux d'humidité de 25% minimum exigé pour éviter le risque de détonation

### Evènements et intervention

A 23h30, un feu se déclare dans une usine classée Seveso seuil haut spécialisée dans la fabrication de propulseurs et de composants pour missiles, roquettes, drones, cibles et générateurs de gaz. Les flammes concernent une surface de 120 m<sup>2</sup> dans un dépôt de 1 200 m<sup>2</sup> stockant 46 tonnes de nitrocellulose imprégnée de nitroglycérine (mélange nommé « galette ») conditionnée en fûts métalliques ou carton.

Une alarme anti-intrusion retentit. Les pompiers du site interviennent et appellent les secours publics en renfort. Le POI est déclenché et un périmètre de sécurité de 200 m établi. Les pompiers arrosent les produits et protègent les bâtiments contigus. Le feu est éteint vers 7 h.

### Conséquences

5.8 tonnes de galettes stockées en fûts carton ont brûlé ou se sont répandues sur le sol. La toiture du bâtiment est endommagée : des morceaux de faux plafond amianté tombent et se mélangent aux déchets.

Aucun bassin de confinement des eaux d'extinction n'étant présent, les 1250 m<sup>3</sup> d'eaux rejoignent la JALLE DE BLANQUEFORT après passage dans un décanteur. Une mortalité aquatique est constatée. Par précaution, 3 captages d'eau potable sont arrêtés.

### Suites données

Deux arrêtés d'urgence sont pris pour imposer à l'exploitant une analyse des risques de la situation dégradée et des mesures de mise en sécurité. Les fûts en carton exposés au sinistre sont ré-enfûtés en fûts métalliques. Les galettes épandues au sol sont arrosées en continu. Les fûts intacts sont humidifiés et déplacés. La présence d'amiante dans les résidus d'incendie complique leur évacuation : des sociétés spécialisées sont sollicitées. Le bâtiment devra être remis en état avant toute reprise d'activité.

Des analyses sont réalisées pour évaluer les impacts sur le cours d'eau. Les réseaux impactés par l'incendie sont nettoyés avant la réouverture des captages.

### Analyse des causes

L'accident est survenu un dimanche soir. Le bâtiment était fermé depuis le vendredi en fin d'après-midi. De fortes chaleurs sévissaient depuis plusieurs jours. Une analyse approfondie doit permettre d'identifier ce qui a perturbé la stabilité du produit. Selon l'exploitant, la cause thermique serait la plus probable.

L'exploitant ne respectait pas la fréquence de contrôle de la stabilité des fûts de galettes.

Aucune détection incendie et aucun moyen d'extinction automatique n'étaient présents dans le bâtiment. Le réseau de sprinklage était hors service depuis plusieurs années.

### Mesures prises

L'exploitant :

- réviser son étude de danger, pour intégrer le scénario d'incendie et de détonation des galettes
- réviser son POI
- installer un système de détection incendie dans les bâtiments de stockage.

## Incendie de tournures de fonte dans une société de récupération de déchets métalliques

**ARIA 46819 - IC - 06/07/2015 - 21 - CHENOVE**

*Naf 38.31 : Démantèlement d'épaves*

Vers 8h20, dans une société de collecte de déchets métalliques, un feu se déclare dans un casier contenant 100 t de tournures de fonte vraisemblablement enduites de résidus d'huile de coupe. Constatant un dégagement de fumées, l'exploitant appelle les secours. Les pompiers arrosent le tas pour éviter une propagation aux tas de ferrailles stockées à proximité. Les employés procèdent à l'étalement du tas à l'aide d'une grue pour favoriser son refroidissement. L'espace disponible est limité et contraint les possibilités d'étalement. L'intervention se termine à 18h. Des rondes de surveillance sont effectuées jusqu'au lendemain matin.

Les eaux d'extinction sont collectées dans le séparateur d'hydrocarbures dont la vanne d'isolement a été fermée. Les déchets de fonte devront être évacués après avoir refroidi.


Les résidus d'usinage des métaux sont facilement sujets à un auto-échauffement en raison des lubrifiants dont ils sont imprégnés. La chaleur régnant le jour de l'accident a contribué à cet échauffement. L'inspection des installations classées relève plusieurs non-conformités dans la gestion du site :


- Présence de déchets non prévus dans l'arrêté d'autorisation (déchets de bois, déchets combustibles en mélange... qui ne proviennent pas des opérations de traitement des métaux)
- Engorgement du site en tournures de fonte, métaux ferreux et non-ferreux avec dépassement des hauteurs réglementaires de stockage. Selon l'exploitant, les tournures se sont accumulées sur site car la filière de recyclage à laquelle elles sont destinées n'est pas encore opérationnelle. Quant aux autres métaux, la situation résulterait de pannes prolongées de plusieurs équipements (cisaille, broyeur) et de difficultés à expédier les déchets en raison d'une pénurie de camions et wagons.

L'inspection demande à l'exploitant de renforcer ses rondes de sécurité pendant les périodes de forte chaleur. Les tournures doivent par ailleurs être stockés en bennes plutôt qu'en casiers, avec contact direct avec le sol, pour éviter la contamination des eaux rejetées dans le réseau public d'eaux pluviales.

## Incendie d'un camion de matières dangereuses

       **ARIA 46826 - TMDROUTE - 06/07/2015 - 71 - L'HOPITAL-LE-MERCIER**




       *Naf 49.41 : Transports routiers de fret*

       Le pneu d'un camion éclate vers 14h15 sur la D982. Celui-ci transporte de la gomme pneumatique et du caoutchouc en solution. Le chauffeur constate un départ de feu sur un essieu de la remorque. Il tente de l'éteindre avec un extincteur mais sans succès. Il décroche la remorque et met le tracteur en sécurité. La circulation est interrompue. Les pompiers éteignent le sinistre à l'aide de mousse. Une ligne électrique proche est coupée, 20






abonnés sont impactés. La chaussée est endommagée. La circulation reprend à 20 h. Les fortes chaleurs (38 °C) auraient pu contribuer au sinistre.

## Pollution aquatique suite au dysfonctionnement d'une station d'épuration communale

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 46845 - IC - 06/07/2015 - 90 - BELFORT**  
 □ □ □ □ □ □ *Naf 37.00 : Collecte et traitement des eaux usées*  
 □ □ □ □ □ □ Un pêcheur signale une pollution de la SAVOUREUSE accompagnée d'une importante mortalité aquatique. La pollution provient d'une station d'épuration (capacité : 600 000 EH) rejetant des eaux insuffisamment traitées. Le rejet est stoppé à 19 h et les effluents dirigés vers un bassin d'orage de 10 000 m<sup>3</sup>. Le lendemain matin, le bassin plein déborde et les effluents polluent à nouveau la rivière. La baignade, la pêche et les prélèvements d'eau sont interdits dans les communes à l'aval de la station.




Le problème de traitement a pour origine les fortes chaleurs qui ont diminué la quantité d'oxygène dans les bassins. Celles ci ont provoqués un décuplement des besoins en oxygène des bactéries du traitement biologique que la station n'arrivait pas à fournir. De plus, la tenue d'un festival de musique accueillant de 25 à 30 000 personnes a surchargé la station à la même période. L'exploitant met en place un système temporaire d'oxygénation supplémentaire des bassins. Une quinzaine de jours sont nécessaires pour un retour à une efficacité normale du traitement.

## Sous l'effet de la chaleur, des produits d'entretien pour piscine brûlent





 □ □ □ □ □ □ **ARIA 46824 - IC - 06/07/2015 - 26 - PORTES-LES-VALENCE**  
 □ □ □ □ □ □ *Naf 20.41 : Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien*  
 □ □ □ □ □ □ Dans une usine de fabrication de produits d'entretien, un feu se déclare vers 14h30 dans une caisse d'une tonne de déchets contenant des galets chlorés pour piscines. Le sinistre émet une fumée blanche. En raison du risque d'émission de fumées toxiques, les 15 employés, ainsi que 4 employés d'une société voisine évacuent. Les pompiers abattent les fumées par aspersion. Après concertation avec le service d'inspection, ils immergent la caisse dans une cuve remplie d'eau. La nuit suivante, la température de la cuve et des déchets sont surveillés pour prévenir une reprise de la combustion.

Les fortes chaleurs pourraient avoir contribué à l'auto-inflammation des galets. L'exploitant n'avait pas détecté la présence de substances comburantes dans les déchets issus d'une ancienne production. Il décide de mettre en place un traitement complémentaire de ses déchets afin de détecter et d'éliminer les matières comburantes vers une filière de destruction agréée.

## Fuite de GPL dans une station-service

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 46842 - IC (ASP) - 07/07/2015 - 26 - LA BAUME-D'HOSSTUN**  
 □ □ □ □ □ □ *Naf 47.30 : Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé*  
 □ □ □ □ □ □ Une fuite se produit vers 19h20 au niveau du trou d'homme d'une cuve de GPL dans une station-service autoroutière. Le technicien de la société responsable de la maintenance de la cuve n'arrive sur place que 3h30 plus tard, devant parcourir 180 km. Il arrête la fuite en resserrant les écrous du trou d'homme. L'intervention s'achève à minuit.

## Feu dans un centre de tri et transit des déchets

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 46873 - IC - 14/07/2015 - 73 - FRANCIN**  
 □ □ □ □ □ □ *Naf 38.11 : Collecte des déchets non dangereux*  
 □ □ □ □ □ □ **Evènements**  
 □ □ □ □ □ □ Vers 16h30, dans un centre de tri et transit de déchets, un feu se déclare sur un stockage extérieur de 300 m<sup>3</sup> de refus de tri en attente d'expédition vers une installation de stockage. Ce stock est situé à proximité immédiate d'un hangar abritant une chaîne de tri des déchets du BTP. L'incendie se propage rapidement à :

- un tas de DIB lourds (déchets issus du BTP)

- un camion garé dans l'enceinte du site contenant des déchets dangereux (peintures, solvants, produits phytosanitaires...) en provenance d'une déchetterie
- une alvéole de plastiques durs
- un tas de bois broyé.

Un important panache de fumée noire se dégage (combustion du plastique et des déchets dangereux du camion) gênant la circulation sur l'A43 voisine.

### Alerte et intervention

Un employé d'une entreprise voisine alerte les secours. Une cinquantaine de pompiers intervient. Ils arrosent les déchets en feu et protègent l'outil de travail (trommel, chaîne de tri) en s'alimentant à partir d'un poteau incendie du site, de 2 réserves d'eau de 100 m<sup>3</sup> et du lac de Francin situé à 1.3 km. Ils déplacent et scindent les tas de déchets afin d'arrêter la propagation.

Le feu est maîtrisé vers 2h du matin et l'intervention se termine le lendemain en début d'après-midi. Le préfet, le sous-préfet et les maires des communes concernées se sont rendus sur place.

### Conséquences

Trois pompiers ont été victimes d'un coup de chaud.

Le hangar de 1300 m<sup>2</sup> contenant la chaîne de tri est endommagé. Sa structure doit être renforcée et son toit déposé. 300 m<sup>3</sup> de refus de tri, 300 m<sup>3</sup> de DIB lourds, 300 m<sup>3</sup> de plastiques, une petite fraction du stockage de bois broyé ainsi que le camion et son contenu ont brûlé. Les déchets non dangereux sont envoyés en traitement. Le camion est éliminé selon la filière VHU. Les dommages matériels s'élèvent à 100 à 150 k€.

La vanne d'isolement des réseaux a été fermée permettant aux eaux d'extinction d'être retenues sur site. Elles sont pompées par une société spécialisée. Les réseaux et les dispositifs deshuileurs sont nettoyés.

### Analyse des causes et circonstances

Un acte de malveillance est exclu après visionnage des enregistrements des 21 caméras de surveillance. Selon l'exploitant, l'incendie serait dû à l'échauffement des déchets du fait des fortes chaleurs et du vent fort.

Le jour du sinistre, le site était fermé. Le gardien habitant sur site n'était pas présent au moment de l'accident.

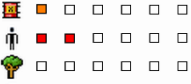
L'inspection constate que les stocks de bois dépassaient les quantités autorisées. Selon l'exploitant, ceci est dû à un ralentissement de l'activité des destinataires du bois broyé (usines de fabrication de panneaux ; chaufferies moins demandeuses d'énergie en été).

### Leçons tirées

L'exploitant rappelle aux chauffeurs de stationner leurs véhicules loin des stockages de déchets. Il met en place un gardien suppléant en cas d'absence du gardien titulaire.

Le fait que les secours organisent régulièrement des exercices sur site dans le cadre du plan ETARE a facilité l'intervention.

### Fuite sur une citerne de GPL dans une station-service.

 **ARIA 46683 - IC (ASP) - 16/07/2015 - 47 - BOE**  
 Naf 47.11 : Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire

Vers 17h15, une fuite de gaz est signalée sur une cuve GPL de 11 750 l en cours de remplissage, dans une station-service. Le livreur, chargé du remplissage de la cuve, donne l'alerte. Les pompiers arrosent la cuve pour faire diminuer la pression à l'intérieur. Ils instaurent un périmètre de sécurité et évacuent la pharmacie, le bar de la galerie marchande ainsi que des magasins situés à proximité. La circulation est interrompue devant la station-service. La tentative de resserrage du joint par le technicien de la société propriétaire de la cuve n'aboutit pas. La décision est alors prise de re-transférer le GPL vers le camion-citerne qui avait procédé à son emplissage. Une fois l'opération terminée, la citerne a été torchée.

La fuite est survenue au niveau du joint entre le tampon et la bride du trou d'homme de la cuve de GPL. Une surpression a eu lieu dans le ciel gazeux de la citerne en fin d'emplissage du fait de la température caniculaire. La pression, inférieure à la pression de déclenchement de la soupape n'a pas été supportée par le joint. Le joint en place est un joint « nouvelle génération », en fibre de verre. Il remplace les anciens joints en amiante. La qualité de serrage de ce type de joint pourrait être mise en cause.

Compte tenu des conditions atmosphériques particulièrement chaudes, les livreurs de gaz ont actuellement pour consigne de ne remplir les citernes qu'à 80 % de leur capacité au lieu de 85 % avec un contrôle de pression à 14 bar au lieu de 16 bar.

L'inspection de l'environnement demande au propriétaire des cuves d'expliquer pourquoi le joint a fui avant la soupape normalement prévue pour évacuer la surpression (réglementation ESP).

A l'issue du changement de joint la semaine suivante, de nouvelles fuites sont constatées. Des fuites sur les soupapes au cours des tests d'étanchéité (6 bar) et des fuites sur la liaison tampon/bride du trou d'homme lors du remplissage (8,5 bar). Le gazier décide d'échanger la citerne le 21/07.

Des investigations complémentaires sont en cours sur les citernes "petits-vracs" du même lot de requalification périodique par échantillonnage. Les soupapes du même modèle, également contrôlées par échantillonnage, font l'objet d'un examen particulier.

### **Incendie sous un silo dans une minoterie**

**ARIA 46904 - IC - 19/07/2015 - 39 - VAUX-SUR-POLIGNY**

*Naf 10.61 : Travail des grains*

Vers 8 h, l'alarme incendie de la minoterie d'une usine de fabrication de farine se déclenche.

D'épaisses fumées noires s'échappent du toit. Le directeur de l'établissement, prévenu par un voisin, appelle les secours. L'incendie maîtrisé rapidement par les pompiers. Les eaux d'extinction sont confinées dans une rétention puis évacuées par une entreprise extérieure.

Le feu est parti d'une benne peseuse située en sous-sol, sous un silo. Le moteur de la benne aurait surchauffé en raison des fortes chaleurs puis enflammé des poussières.

A la suite de l'incendie, l'exploitant met en place un système de contrôle de température aux endroits jugés critiques en période de fortes chaleur. Il dispense au personnel une formation sur le risque incendie.

### **Feu de silo dans une usine de panneaux isolants.**

**ARIA 46919 - IC - 20/07/2015 - 18 - BOURGES**

*Naf 22.29 : Fabrication d'autres articles en matières plastiques*

#### **Caractéristiques du silo :**

Hauteur : 20 m avec vide technique

Matière stockée : 170 m<sup>3</sup> de poussières de polyuréthane (recyclage)

Dans une usine fabriquant des panneaux isolants, un échauffement est détecté vers 14h30 dans un silo de poussières de polyuréthane utilisées à des fins de recyclage. La température de la matière atteint 60°C. A 19 h, l'exploitant évacue le personnel. Il déclenche son POI et alerte les secours à 19h40.


Après contact avec un spécialiste des feux de silo, les pompiers tentent d'étouffer le feu couvant avec de la mousse à haut foisonnement injectée par-dessus et par-dessous. Cette modalité d'intervention est motivée par le fait que la mousse collerait ainsi aux poussières évitant leur mise en suspension et la formation d'une atmosphère explosive. L'opération est toutefois stoppée car elle provoque un dégagement d'acide cyanhydrique.


Vers 23 h, l'exploitant, en concertation avec les secours, utilise son réseau d'eaux d'extinction. Celui-ci est composé de lances conçues pour enfoncer la tête de diffusion au cœur du foyer. En parallèle, 2

sociétés spécialisées vidangent la capacité. Le feu est considéré comme éteint le lendemain vers 12h30. Le POI est levé à 13h30. La vidange se termine dans l'après-midi. La production est stoppée pour 2 jours. 15 employés sont en chômage technique sur cette période.


Selon la presse locale, la canicule a affecté le silo de poussières et serait à l'origine du départ de feu.

## Incendie dans une entreprise de récupération de métaux

 □ □ □ □ □ □ **ARIA 46918 - IC - 21/07/2015 - 57 - MAIZIERES-LES-METZ**

 □ □ □ □ □ □ *Naf 38.32 : Récupération de déchets triés*

 □ □ □ □ □ □ **Evènements et intervention**

 □ □ □ □ □ □ Vers 14h45, dans une entreprise spécialisée dans la récupération de métaux, un feu se déclare sur une zone d'entreposage de ferrailles provenant de déchetteries (contenu des bennes à métaux) et de particuliers (cumulus, gazinières...).

Observant des fumées, le personnel tente d'intervenir à l'aide d'extincteurs et d'une pelle hydraulique pour accéder au foyer situé au fond du tas. Ne pouvant maîtriser le sinistre, le personnel alerte les secours. Les pompiers déversent 6 000 l d'eau par minute. Ils retirent les déchets non impactés à l'aide d'une grue. Sous l'influence de l'intense chaleur de l'incendie, le métal entre en fusion (T° de fusion du fer : 1500°C).

Une épaisse fumée noire et toxique se répand dans le ciel, visible à plus de 30 km à la ronde. Un périmètre de sécurité est mis en place autour du site. Le maire organise l'évacuation de la population habitant sous le panache de fumée (400 personnes concernées). Une salle de la commune est mise à disposition. Le lendemain matin, de nouveaux prélèvements indiquent que les fumées ne sont plus toxiques. Les riverains regagnent leur domicile. Le feu est maîtrisé en début d'après-midi.

### Conséquences et suites

Un pompier a été blessé pendant l'intervention.

Une surface totale de 1300 m<sup>2</sup> et un volume total de 8000 m<sup>3</sup> ont été affectés par le sinistre. Les ferrailles brûlées sont triées et envoyées vers leurs débouchés habituels.

L'incendie s'est déroulé sur une surface non imperméabilisée. Sur les 7000 m<sup>3</sup> d'eau utilisés par les pompiers, seuls 80 m<sup>3</sup> ont été récupérés dans le bassin de décantation des eaux pluviales. Le reste a été absorbé par le sol et nébulisé dans l'air. Une analyse des 4 piézomètres du site est réalisée afin d'évaluer l'impact sur les eaux souterraines. Des analyses sont également effectuées sur les sols et végétaux de la zone pour déterminer l'impact des retombées de fumées.

### Analyse des causes

Parmi les métaux reçus sur le site, une partie est destinée au broyage dans des installations spécialisées (car contenant des éléments stériles et inflammables) et l'autre est destinée au cisailage sur site (matière propre sans présence de stériles). Le feu s'est déclaré dans la partie contenant les matières destinées au broyage (200 m<sup>2</sup>, soit 150 tonnes) et s'est propagé aux tas adjacents contenant des matières inflammables en moindre proportion (1100 m<sup>2</sup>).

Les températures étaient caniculaires depuis plusieurs jours. Les composés métalliques surchauffés se sont probablement enflammés au contact des éléments inflammables (graisse, papier...) auxquels ils étaient mêlés.

### Mesures prises


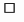
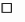
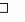
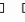
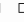



L'exploitant met en place les mesures suivantes :



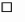

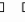




- Limitation à 25 tonnes du stockage de déchets à broyer
- Stockage des déchets sur une zone bétonnée à proximité des moyens de lutte contre l'incendie.
- Réduction des dimensions des tas (longueur et hauteur)
- Espacement des tas de 2 m pour éviter les propagations





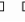


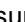
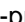
Il envisage par ailleurs la mise en place d'un réseau incendie de 1<sup>ère</sup> intervention.

## Dégazage d'un camion citerne transportant de l'oxygène liquéfié





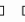




         **ARIA 46944 - TMDROUTE (ASP) - 23/07/2015 - 19 - UZERCHE**

         *Naf 49.41 : Transports routiers de fret*

         Vers 8 h, la citerne d'un poids-lourd transportant de l'oxygène liquéfié se trouve en

         sur-pression. Les pompiers isolent le camion et procèdent au dégazage. La circulation est interrompue 15 min.

## Émission brève d'ammoniac (NH3) suite à l'ouverture d'une soupape.

         **ARIA 46915 - IC - 29/07/2015 - 68 - OTTMARSHEIM**

         *Naf 20.15 : Fabrication de produits azotés et d'engrais*

**Installation impliquée** : installation de liquéfaction du CO2. Le CO2 gazeux, sous-produit de fabrication du NH3 matière première des engrais azotés, est séparé des autres gaz entrants (N2 et H2) pour être valorisé. Il est dirigé vers l'installation de compression / liquéfaction de l'usine. Cette installation comprend notamment un circuit de refroidissement à l'ammoniac destiné à liquéfier le CO2 : compresseur, condenseur, échangeur/évaporateur .

Vers 17h20, une brève émission atmosphérique d'ammoniac (NH3, gaz toxique) se produit sur le circuit de liquéfaction CO2 d'une usine chimique spécialisée dans la fabrication d'engrais azotés.

### Circonstance de la fuite

Au redémarrage de l'installation de liquéfaction, la vanne d'alimentation du compresseur s'ouvre comme prévu. Mais la pression dans le compresseur devient supérieure à celle de la pression de tarage de sa soupape (4,8 bar) : celle-ci s'ouvre à l'atmosphère à 6 m au-dessus du local. Cette ouverture provoque une dépression dans le circuit de l'installation, puis l'évaporation brutale d'une partie du NH3 liquéfié dans l'échangeur en aval (flash). Une sécurité de niveau haut détecte l'augmentation rapide de pression dans le circuit et referme automatiquement la vanne d'admission du compresseur. Sa soupape se referme au bout de quelques secondes. Un détecteur, situé dans le sens du vent au niveau d'un bâtiment voisin distant de 100 m, détecte un pique très bref d'NH3 (bouffée). L'exploitant estime que la quantité d'NH3 libérée dans l'atmosphère est inférieure à 50 kg. Suite à l'appel d'un riverain ayant perçu une odeur d'ammoniac, les pompiers se rendent sur site vers 18 h pour vérifier l'absence d'ammoniac à proximité du site et échanger avec l'exploitant sur les circonstances de l'incident. Les teneurs en ammoniac mesurées à proximité du site sont nulles.

### Hypothèse sur les causes de la fuite

L'échangeur contenant du NH3 en équilibre liquide/gazeux n'avait pas été vidangé pendant la durée des travaux de maintenance (1 mois). Ces travaux ayant lieu en période estivale avec des épisodes de canicule, la température de la phase liquide dans l'échangeur (pourtant calorifugé) est passée lentement de -30° à + 15°C. Cette évaporation a provoqué une montée en pression à 8 bar. Cette pression n'est pas problématique pour l'échangeur capable de supporter des pressions bien supérieures (soupape tarée à 15 bars). A l'ouverture de la vanne du compresseur, la pression de l'échangeur se serait évacuée dans le compresseur via le circuit. Cette pression supérieure à la pression de fonctionnement du compresseur provoque alors l'ouverture de sa soupape tarée à 4,8 bar.

### Feu dans une installation de stockage de déchets

**ARIA 46973 - IC - 29/07/2015 - 64 - CHARRITTE-DE-BAS**

*Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux*

Dans une installation de stockage de déchets non dangereux, un feu se déclare en bordure d'une alvéole de déchets plastiques sur une surface de 600 m<sup>2</sup> (correspond à 1/4 de la zone en exploitation) et 10 m de profondeur. Un important panache de fumée noire, visible de loin, se dégage. Les caméras de détection infrarouge donnent l'alerte à 20h30. Un agent de permanence se rend sur place et prévient les secours. En parallèle, plusieurs riverains ont appelé les pompiers. Une cinquantaine de pompiers intervient. Ils arrosent les déchets avec de la mousse et de l'eau. L'incendie est maîtrisé vers 23h15. Les employés du site répartissent de la terre sur l'alvéole pour

étouffer toute combustion. L'intervention se termine vers 3h50. Une surveillance est maintenue pendant la nuit.

La semaine suivant l'incendie, les déchets calcinés sont excavés et contrôlés. Les eaux d'extinction sont contenues dans les bassins de stockage des lixiviats. Ces eaux seront traitées dans la station de traitement du site. Le dispositif d'étanchéité de l'alvéole en plastique est endommagé. Un audit est réalisé pour identifier les travaux devant être conduits. Un réseau de collecte du biogaz qui venait d'être installé au droit de l'alvéole impactée a également été détérioré.

L'analyse des vidéos de surveillance permet de constater que le feu s'est déclenché sur un point localisé au niveau haut du massif de déchets, à un endroit où ceux-ci sont en contact direct avec le dispositif d'étanchéité. Selon l'exploitant, un échauffement spontané de matières plastiques lié aux fortes chaleurs serait à l'origine du sinistre. Le vent important a par ailleurs contribué à la propagation rapide des flammes.

Après le sinistre, l'exploitant prend les mesures suivantes :

- reconstitution d'un stock de terre en bordure immédiate de la zone en exploitation
- mise en place d'une diguette de séparation entre la partie de l'alvéole touchée par le départ de feu et la partie non impactée pour maintenir une continuité d'exploitation du site en sécurité.
- mise en place d'un cordon de terre de 50 cm d'épaisseur le long des flancs de toutes les alvéoles en exploitation afin de protéger les membranes du dispositif d'étanchéité de toute altération en cas de départ de feu.
- mise en place d'une surveillance humaine en continu de l'installation de stockage, y compris hors des horaires de fonctionnement. Les agents de permanence seront munis de dispositifs portatifs d'extinction.

## **Incendie sur une aire de brûlage dans une usine pyrotechnique**

**ARIA 46913 - IC - 30/07/2015 - 21 - PONTAILLER-SUR-SAONE**

*Naf 20.51 : Fabrication de produits explosifs*

Vers 15h00, dans une usine pyrotechnique classée Seveso seuil haut, un incendie se déclare sur une aire de brûlage destinée à détruire par incinération des déchets et rebuts de produits pyrotechniques.

A 14h52, un opérateur lance une opération de destruction. Conformément à la consigne, il quitte l'enceinte du brûloir après avoir attendu 5 minutes que la combustion soit parfaitement établie. C'est alors qu'il observe des foyers dans le champ contigu à l'aire de brûlage. Il appelle des renforts internes : 8 salariés sont mobilisés. Vers 15h30, les pompiers sont appelés car certains secteurs ne sont pas accessibles avec les seuls moyens de lutte disponibles sur site. Ils maîtrisent l'incendie vers 16h45. Des rondes sont mises en place pendant la nuit suivante.

La zone agricole adjacente à l'aire de brûlage a été impactée une surface de 26 000 m<sup>2</sup>. Les champs avaient été moissonnés et des quantités importantes de chaumes étaient présentes au sol. Par ailleurs, une sécheresse sévissait dans la région depuis plusieurs semaines.

### **Analyse des causes**

La vidéosurveillance révèle que les 1<sup>ers</sup> foyers de combustion, avec des fumées très blanches, sont apparus vers 15h04 sur la sole de brûlage. A 15h09, une combustion vive (« flash ») est observée : elle conduit à l'expulsion de projectiles enflammés vers l'environnement.

Les produits en cours de destruction étaient des résidus de nitrate fioul, provenant notamment d'épandages de produits et de résidus de nettoyage de l'atelier de fabrication. Lors de la journée de production, un épandage de poudre d'aluminium avait eu lieu. Le produit à détruire était donc plus chargé en aluminium qu'à l'accoutumée (visible à la couleur grise du produit). Cette présence d'aluminium avait été signalée par les opérateurs de fabrication à l'opérateur de destruction. 2 jours avant, des difficultés de réglage de l'alimentation en aluminium, ayant entraîné des épandages de poudre, avaient été remontées à la hiérarchie. Cette présence d'aluminium serait à l'origine du flash. En effet, les flammes blanches observées sont caractéristiques des feux de particules de métaux.

Du fait de la sécheresse, 2 départs de feux, maîtrisés immédiatement, avaient eu lieu dans les semaines précédentes. Face à ces événements, un arrosage préventif maîtrisés immédiatement avant


chaque opération de brûlage. Cet arrosage n'avait toutefois pas été réalisé le jour de l'accident, l'opérateur ayant jugé que les pluies des jours précédents avaient joué un rôle préventif suffisant.

### Mesures prises

L'exploitant prend les mesures suivantes :

- demande aux agriculteurs voisins d'évacuer les chaumes après la moisson et rappel des risques. Dans l'attente de la mise en œuvre de cette action, les activités de brûlage sont interrompues.
- Amélioration des moyens de lutte contre l'incendie. L'accident a en effet montré que le positionnement des bornes incendie et la longueur des tuyaux incendie n'étaient pas adaptés pour atteindre toutes les zones où des foyers étaient observés.

### Feu dans un garage automobile

 **ARIA 46994 - IC - 02/08/2015 - 08 - VOUZIERIS**  
*Naf 29.20 : Fabrication de carrosseries et remorques*  
Vers 20 h, un feu se déclare dans un garage automobile au sein d'un bâtiment de stockage de 700 m<sup>2</sup> abritant des véhicules, du bois et des postes de soudure. Une épaisse fumée noire est visible au-dessus du bâtiment. Le bâtiment de stockage est détruit. Les sapeurs-pompiers protègent les 2 bâtiments attenants (un atelier de peinture de 600 m<sup>2</sup> et un atelier de fabrication de 1 400 m<sup>2</sup>). Les eaux d'extinction sont confinées dans un bac de rétention. 10 salariés sont au chômage technique. L'origine du sinistre est inconnue. La presse évoque une maladresse humaine ou l'hypothèse des fortes chaleurs de la journée pour expliquer l'accident.

### Feu de déchets dans un centre de tri

**ARIA 46997 - IC - 03/08/2015 - 60 - NOGENT-SUR-OISE**

*Naf 38.11 : Collecte des déchets non dangereux*

Vers 3h45, dans un centre de tri, un feu couvant se déclare dans un casier de 2 000 t de déchets de type « tout venant valorisable » (déchets en mélange, de papiers, cartons, plastiques, gravats, ferrailles...). Aucune flamme n'est pas apparente mais un important dégagement de fumée blanche se dirige vers la commune voisine.

Les secours rencontrent des difficultés pour pénétrer dans le site, le dispositif d'appel du gardien restant sans effet. La vanne de rétention du site n'étant pas accessible, ils doivent poser un coussin obturateur dans le conduit de rejet principal des eaux du site. Ils noient le feu couvant afin d'éviter son développement. Les salariés isolent les déchets impactés avec une chargeuse et une grue pour éviter toute propagation. L'intervention se termine vers 12h00. Une surveillance est mise en œuvre pendant les 24h suivantes.

113 tonnes de déchets ont brûlé. 12 tonnes d'eaux d'extinction ont été confinées sur site. Les déchets calcinés sont envoyés vers une installation de stockage.

Les causes de l'incendie sont inconnues. Plusieurs hypothèses sont toutefois évoquées par l'exploitant :

- inflammation liée aux fortes chaleurs sévissant depuis plusieurs semaines
- inflammation suite à un dépôt de déchets non conformes en provenance des déchetteries (piles, cendres de barbecue...)

A la suite de l'accident, l'exploitant met en place une caméra orientée sur la zone de l'incendie pour réaliser un suivi en continu de ce secteur. La vanne de rétention est déplacée afin d'être facilement accessible. L'exploitant prend par ailleurs contact avec sa société de surveillance pour comprendre les motifs du dysfonctionnement de l'appel du gardien et prendre d'éventuelles mesures correctives.

### Incendie dans une installation d'ensilage de broyats de plastique

**ARIA 47004 - IC - 05/08/2015 - 68 - SAINTE-MARIE-AUX-MINES**

*Naf 38.32 : Récupération de déchets triés*

Vers 4h 45, au moment de sa prise de service dans une installation de traitement de déchets plastiques, un chef d'équipe sent une odeur de brûlé et observe des fumées sortant d'un bâtiment. En y pénétrant, il constate la présence de flammes (hauteur de 1 à 2 m) au pied d'une trémie de collecte de broyats de plastiques. Il alerte les pompiers après avoir demandé à ses collègues de ne pas pénétrer dans le bâtiment. Il attaque les flammes à l'aide d'un extincteur. A leur arrivée, et après

avoir ouvert les trappes de désenfumage, les pompiers terminent l'extinction par l'arrosage massif des trémies.


Le feu s'est déclaré dans un sac de récupération ("chaussette") de 500 l rempli de fines de broyats. Cette chaussette est accrochée à un filtre (cyclone), situé en en tête de trémie, servant à séparer les fines du broyat de plastique. Le feu s'est d'abord propagé à la seconde chaussette accrochée au même cyclone. Avant de tomber au sol, ces 2 chaussettes enflammées ont ensuite communiqué le feu aux chaussettes de la trémie voisine par la tuyauterie reliant les 2 cyclones de chaque trémie.


L'origine de l'incendie n'est pas déterminée. Le travail s'était terminé la veille à 21h et devait reprendre le matin à 5h. Lors de l'événement, les chaussettes n'avaient pas été vidées depuis 3 à 5 jours. Cette opération est pourtant normalement réalisée à chaque fin de poste, soit 2 fois par jour. Il faut noter que les fines et broyats sont normalement humides. Ce n'était cependant le cas à ce moment là, en raison d'une météo caniculaire depuis plusieurs jours. L'hypothèse avancée par l'exploitant est un départ de feu par électricité statique. Celui-ci aurait conduit à une combustion lente pendant la nuit.


L'inspection constate par ailleurs que les modalités d'exploitation du site présentent des lacunes en terme de sécurité :

- saleté des installations et des sols
- stockage anarchique de déchets de plastiques non triés (notamment à proximité d'un stockage de bouteilles de gaz) ; avec dépassement des quantités admises ; absence de séparation des déchets stockés en ilots
- absence partielle de contrôles des équipements de sécurité (par exemple absence de vérification de l'installation de désenfumage depuis 2007)
- absence d'un système de détection de fumée

## Départ de feu dans un compacteur de déchets

 **ARIA 47013 - IC - 07/08/2015 - 21 - QUETIGNY**

 *Naf 20.42 : Fabrication de parfums et de produits pour la toilette*

 Vers 13h30, au sein d'une entreprise de fabrication et conditionnement de produits pharmaceutiques et cosmétiques, une employée observe des fumées se

dégageant d'un compacteur de déchets industriels banals (DIB). Les employés interviennent avec des extincteurs et appellent les secours. Le prestataire externe en charge de l'exploitation du compacteur intervient pour aider les pompiers à isoler l'équipement. Le contenu du compacteur est arrosé avec un mélange eau/additif puis les déchets sont vidés sur le sol. Les déchets sont regroupés dans une benne de 30 m<sup>3</sup>. Une surveillance renforcée de cette benne est mise en place avant son enlèvement 3 jours plus tard.

L'analyse des déchets récupérés dans le compacteur révèle la présence de 3 à 4 bidons vides et fermés ayant contenu du peroxyde d'hydrogène à 50% (classé comburant). L'action des fortes chaleurs (38°C) sur ces emballages souillés pourrait être à l'origine du départ de feu lors de la mise en route du compactage des déchets. Ces déchets n'auraient pas dû se trouver dans le compacteur à déchets non dangereux. Un rappel à l'ensemble du personnel sur les consignes de tri des déchets et des emballages souillés est réalisé par l'exploitant.

## Incendie dans une installation de stockage de déchets

**ARIA 47020 - IC - 09/08/2015 - 55 - PAGNY-SUR-MEUSE**

*Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux*

Un dimanche soir vers minuit, un feu se déclare sur une installation de stockage de déchets non dangereux. Le casier concerné avait été mis en exploitation quelques jours plus tôt. Des détecteurs de feu à infrarouges donnent l'alerte. Le casier impacté se situe en contrebas de la route, dans une partie inaccessible par les engins de la société. Les pompiers arrosent les déchets en s'alimentant dans le canal voisin grâce à 2 lignes de 1.2 km. Un stock de terre entreposé à proximité du casier permet d'éteindre le feu par étouffement. L'incendie est maîtrisé le lendemain en milieu de matinée. Les pompiers quittent les lieux vers 16h.

Les eaux d'extinction (1000 m<sup>3</sup>) ont été stockées dans le massif de déchets. Elles seront pompées et traitées comme des lixiviats. L'incendie a endommagé la géomembrane du casier. Une réfection complète de l'étanchéité de la partie impactée du casier est réalisée, avec notamment la reconstitution de la barrière d'étanchéité active et du dispositif de drainage des lixiviats avec des matériaux identiques



à ceux utilisés lors de l'aménagement initial. L'incendie n'a pas eu d'effet sur les argiles constituant la barrière passive. A l'issue de ces travaux, la reprise de l'exploitation du casier est autorisée.

L'origine de l'événement reste inconnue. Il n'y a avait eu aucune arrivée de déchets depuis le vendredi précédent. Un épisode caniculaire sévissait depuis plusieurs semaines.

## **Perte de déchets pâteux sur la voie publique**

**ARIA 47035 - TMDROUTE - 13/08/2015 - 94 - NOGENT-SUR-MARNE**

*Naf 38.12 : Collecte des déchets dangereux*

Vers 11h30, un camion transportant des déchets dangereux sous forme pâteuse perd 229 kg de son chargement en zone urbaine. La circulation est interrompue pendant plus de 3 h. La séparation des phases solides et liquides des déchets sous l'effet de la chaleur et des mouvements liés aux transports serait à l'origine de la perte de produit.

## **Incendie dans une installation de stockage des déchets en post-exploitation**

**ARIA 46900 - IC - 16/08/2015 - 28 - LUCE**

*Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux*

Vers 17h30, un feu se déclare sur le site d'une installation de stockage des déchets suivie en post-exploitation (à la suite d'une cessation d'activité). Les pompiers maîtrisent le sinistre après 2 h d'intervention. La surface brûlée est estimée à 3,5 ha, soit la quasi-totalité de la zone de stockage historique.

Dans le cadre du suivi post-exploitation du site, une campagne de mesures est prévue en septembre 2015 (programmation indépendante de l'incendie). Les campagnes d'analyses semestrielles permettent le suivi de la qualité des eaux superficielles, souterraine et des lixiviats. Un suivi géotechnique annuel et des relevés topographiques tous les 2 ans sont également réalisés. La campagne de septembre 2015 permettra d'identifier les impacts éventuels de l'incendie sur le site (contamination des eaux, altération du géotextile ou de la stabilité géotechnique du site).

L'origine du départ de feu est inconnue. Le site avait été fauché au début de l'été, qui a été marqué par de fortes chaleurs et une faible pluviométrie. L'accident révèle qu'il est nécessaire de continuer à faucher régulièrement, en particulier avant la saison chaude, pour limiter le risque d'incendie.

## **Incendie sur une zone de stockage extérieure de DIB**

**ARIA 47049 - IC - 21/08/2015 - 64 - LONS**

*Naf 38.11 : Collecte des déchets non dangereux*

Vers 16h40, dans une entreprise spécialisée dans la collecte et le recyclage des déchets, un feu se déclare au niveau d'un casier de stockage extérieur de DIB. 2 conducteurs d'engins et 1 chauffeur poids lourd sont présents sur cette zone du site à ce moment là. Un des conducteurs d'engins remarque une légère fumée et, en l'espace de 30 s, tout le casier s'enflamme. Le personnel éloigne les engins présents sur site du foyer. Il arrose les balles de cartons et plastiques stockées à proximité pour éviter la propagation. Les pompiers, arrivés sur site vers 17 h, maîtrisent le sinistre vers 17h30 en s'alimentant en eau à partir du poteau incendie. Une société de gardiennage surveille le site jour et nuit pendant les deux jours suivants.

Aucun blessé ni impact environnemental n'est à déplorer. Il n'y a pas de dégât matériel, mis à part la dégradation d'une benne de stockage. Les secours ont verrouillé la vanne d'obturation du réseau d'assainissement dès le départ de l'incendie et les eaux d'incendie ont été recueillies. Au moment de l'incendie, la quantité de déchets présents était de 70 m<sup>3</sup>. Les déchets brûlés (26,06 t) sont évacués vers une installation de stockage des déchets. Les eaux souillées (14 m<sup>3</sup>) sont évacués vers un exutoire habilité.

En cette fin d'après-midi, le temps était ensoleillé et la température extérieure de 30 °C. L'exploitant émet l'hypothèse que des débris de verre (type pare-brise) contenus dans une benne de DIB provenant d'un garage auraient entraîné un effet loupe. Les déchets avaient été déposés dans le casier vers 15h30.

La présence de blocs béton pour délimiter le casier de DIB a facilité l'intervention des pompiers pour contenir le feu. L'exploitant rappelle toutefois les consignes à appliquer en cas d'incendie à l'ensemble de son personnel. Il cherchera également à avoir un stock de refus de tri ou de DIB aussi faible que possible en fin de journée (tendre vers 0t avec un max de 50 t soit 2 semi-remorques).

### **Feu d'origine électrique**

**ARIA 47047 - IC - 28/08/2015 - 21 - LONGVIC**

*Naf 28.13 : Fabrication d'autres pompes et compresseurs*

Vers 10 h, un feu se déclare sous la toiture d'une usine fabriquant des pompes et des compresseurs. Le personnel évacue. Une fois le feu éteint de lui-même par manque de combustible, les secours contrôlent au moyen d'une nacelle l'absence de foyers résiduels.

Un court-circuit électrique au niveau d'un dispositif d'éclairage provoqué par une importante condensation (hygrométrie élevée, forte chaleur et climatisation de l'atelier) semble être à l'origine des faits. Des vérifications approfondies sont effectuées sur l'ensemble des installations électriques.

### **Feu dans un broyeur d'un centre de regroupement de déchets métalliques**

**ARIA 47128 - 29/06/2015 - 92 - GENNEVILLIERS**

*Naf 38.31 : Démantèlement d'épaves*

Vers 2 h, dans un centre de regroupement de déchets métalliques, un feu se déclare sur un tas de 30 t de refus d'induction (métaux en mélange) en sortie de broyeur. Le personnel du Port Autonome de Gennevilliers, au sein duquel le site est implanté, donnent l'alerte. Les pompiers éteignent l'incendie. Les eaux d'extinction sont récupérées et traitées par la station d'épuration interne. L'intervention se termine vers 5 h.

Les 30 t de déchets sont retraitées sur place par broyage. Les résidus d'incendie sont envoyés en centre d'incinération. L'incendie serait lié aux très fortes chaleurs de la journée.

Afin d'éviter ce type d'évènement, l'exploitant :

- met en place un un gardiennage du site aux heures de fermeture
- déplace le local de gardiennage (équipé d'un système de video-surveillance) en surélévation pour couvrir visuellement l'ensemble du site
- forme les gardiens à l'utilisation des systèmes d'arrosage préventif des déchets avant broyage
- installe une rampe d'arrosage sur les zones de stockage des matières après broyage
- étudie l'installation de caméras thermiques afin de détecter tout dégagement de chaleur suspect
- diffuse une note interne de rappel sur les consignes associées au risque incendie dans les sites de broyage
- met à jour la liste des numéros d'appels en cas d'urgence.

### **Feu dans une installation de stockage de déchets non dangereux**

**ARIA 47119 - 03/08/2015 - 51 - SAINT-BRICE-COURCELLES**

*Naf 38.21 : Traitement et élimination des déchets non dangereux*

Vers 19h30, dans une installation de stockage de déchets non dangereux, un feu se déclare sur un casier en exploitation de 200 m<sup>2</sup>. L'évènement est repéré par un bureau d'études présent sur place pour réaliser des relevés. L'alerte est donnée à l'exploitant qui prévient des salariés et les pompiers. Les salariés maîtrisent le feu par étouffement à l'aide du stock de matériaux inertes. Les pompiers quittent le site vers 21h sans avoir eu besoin d'arroser.

Aucun dommage n'est constaté sur la barrière active ou sur le réseau de dégazage.

L'origine du sinistre est attribuée aux fortes chaleurs de la journée (35°C). La zone concernée par l'incendie avait été travaillée le jour même.

Pour éviter le renouvellement de l'accident, l'exploitant engage des mesures de prévention:

- renforcement de la sensibilisation au risque incendie des équipes (réalisation d'exercices), avec demande d'une vigilance accrue en période estivale
- maintien des rondes complémentaires (déjà en place) pendant la période estivale
- réduction de la surface d'exploitation en cas de fortes chaleurs
- application de couvertures journalières plus importantes pendant les périodes de fortes chaleurs